

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 226 (ARTICLE 12), 228, 231 ET 232

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 226 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'Ancien canal de Beauharnois ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil municipal de l'article 12 dudit Règlement 226 afin que soit décrétée la mise en application de cet article concernant l'autorisation de paiement comptant compte tenu de la subdivision dudit lot de coin par son propriétaire et qu'il ne peut plus y avoir d'autres subdivisions pour l'ensemble des lots de coin identifiés au plan numéro 11-023-7 préparé par le Service de l'ingénierie, en date de juin 2011 : 18 octobre 2011

Règlement 228 sur la mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2011-2013)

Adoption par le conseil : 20 septembre 2011
Approbation par la Société d'habitation du Québec : 5 octobre 2011

Règlement 231 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Leboeuf-Léger

Adoption par le conseil : 18 octobre 2011

Règlement 232 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Saint-Joseph nord

Adoption par le conseil : 18 octobre 2011

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 octobre 2011.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier